



unisversl'avenir



Ville de Papeete



COMMUNE DE
TEVA I UTA

CHALLENGE CYCLOSPORT TAHITI 2020



Vélo Club de Tahiti



Règlement 2020

o Article 1 – ORGANISATION

Le « **Challenge cyclo sport OPT TAHITI** » **2020** est un classement par points qui portera sur 2 épreuves se déroulant sur l'île de Tahiti en Polynésie Française :

- ✓ 09 août – le Gran Fondo Teva i Uta
- ✓ 18 octobre – la Ronde Tahitienne

o Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les concurrents pourront choisir de participer à l'une ou l'autre des épreuves ou bien aux deux. Ils devront porter le maillot sponsor obligatoire lors de la Ronde tahitienne. Lors du Gran Fondo Teva i Uta la tenue sera libre. Les coureurs professionnels peuvent participer mais n'apparaîtront pas dans les classements officiels.

La participation au classement du « Challenge cyclo sport OPT TAHITI » implique l'acceptation du présent règlement par les participants.

o Article 3 – ENGAGEMENTS

Le montant de l'engagement sur chaque épreuve est le suivant :

- ✓ Participation unique à la Ronde Tahitienne : 4 500 Cfp
- ✓ Participation unique au Gran Fondo Teva i Uta :
- ✓ 2 500 Cfp
- ✓ Participation aux deux épreuves : 6 000 Cfp



unisversl'avenir



o Article 4 – MODALITES DE CLASSEMENT

o 4.1 Parcours

L'épreuve de la Ronde Tahitienne comportera 3 parcours, et un seul parcours pour tous sera proposé lors du Gran Fondo Teva i Uta.

Des points à l'arrivée seront attribués sur tous les parcours, avec une pondération favorisant les parcours longs (cf. article 4.3 ci-après).

4.2 Catégories retenues

- o Hommes : 15-29 ans Espoirs 30-39 ans Seniors
 40-49 ans Vétérans 50-59 ans Super V
 60 et + Anciens

- o Femmes : 15-29 ans Espoirs 30-39 ans Seniors
 40-49 ans Vétérans 50-59 ans Super V
 60 et + Anciens

o 4.3 Attribution des points

Sur chaque épreuve du Challenge, tout participant terminant l'épreuve récoltera des points.

Seuls les classements généraux scratch seront pourvus de points qui seront attribués de la manière suivante :



- Scratch grand parcours: 80, 75, 70, 67, 64, 62, 60, 58, 56, 54, 52, 50, 48, 46, 44, 42, 40, 38, 36, 34, 33 points etc... jusqu'au 50^e (4 points), puis 3 points à chaque participant à partir du 51^{ème}
- Scratch contre-la-montre individuel : 60, 55, 50, 45, 42, 40, 38, 36, 34, 32, 30, 29 points etc... jusqu'au 39^{ème} (2 points), puis 1 point à chaque participant à partir du 40^{ème}.
- Scratch moyen parcours : 40, 35, 30, 27, 24, 22, 20, 18, 16, 14, 12, 11 points etc... jusqu'au 20^e (3 points) puis 2 points à chaque participant à partir du 21^{ème}
- Scratch petit parcours: 15, 13, 11, 9, 7, 6, 5, 4, 3, 2 points jusqu'au 10^e puis 1 point à chaque participant à partir du 11^{ème}
- Il sera attribué 5 points de bonus à chaque vainqueur du Sprint PUGET de la Grande Ronde et de la Petite Ronde.

Les points obtenus sur les 2 épreuves au scratch (quel que soit le parcours)+ les points bonus du classement sprinter PUGET seront cumulés permettant de déterminer un classement général « Challenge Scratch »

En cas d'égalité les concurrents seront départagés par la meilleure place scratch obtenue à la Ronde Tahitienne en privilégiant le parcours le plus long.



o Article 5 – LES RECOMPENSES du CHALLENGE

Seront récompensés :

– **Les 5 premiers au classement Challenge scratch Dames et Hommes** sur le cumul de leurs points obtenus aux classements scratchs des 2 épreuves.

– **Les 3 premiers de chaque catégorie définie à l'article 4.2** sur le cumul des points obtenus lors des 2 épreuves dans leur catégorie d'âge.

La remise des récompenses sera effectuée lors de la Ronde Tahitienne. La présence des primés sera obligatoire, la personne non présente ne se verra pas attribuer son lot.



o Article 6 – GESTION DU TROPHEE

La gestion du « Challenge cyclo sport OPT TAHITI » sera assurée par le « Vélo Club de Tahiti », avec notamment l'élaboration du présent règlement, le calendrier, le suivi du classement général provisoire et final et la coordination de la promotion.

Toute réclamation concernant les classements du Challenge devra intervenir **avant le 18 Octobre 2020** auprès des organisateurs par mail benito@mail.pf

Une commission sportive étudiera les réclamations.

Pour tout renseignement complémentaire sur les épreuves, merci de contacter les différents organisateurs des épreuves concernées.

o Article 7 – PROMOTION

Les organisateurs des épreuves comptant pour le Challenge seront les seuls à pouvoir utiliser dans leur communication le label et la mention « Epreuve comptant pour le Challenge cyclo sport OPT Tahiti ».

